Et le décret statue que "pour proposer des prêtres idoines et dignes aux fonctions épiscopales, les évêques se réuniront tous les deux ans... au jour et au lieu fixés par le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé", selon le dispositif suivant : réunions seront provinciales, c'est-à-dire que tous et chacun des Ordinaires des diocèses de chaque province se réuniront ensemble. Sont exceptés les évêques des provinces de Kingston et de Toronto. qui, ayant conservé l'habitude de se réunir ensemble pour traiter ces affaires, garderont cette coutume, sous la présidence de l'archevêque le plus âgé. De même, à cause des conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent, les Ordinaires des provinces de Saint-Boniface et de Régina se réuniront ensemble avec l'archevêque de Winnipeg; de même aussi les Ordinaires des provinces d'Edmonton et de Vancouver, sous la présidence de l'archevêque le plus âgé. Quant aux vicaires apostoliques, si le temps et les affaires le permettent, ils devront être présents aux réunions des évêques, avec les mêmes droits que les autres ".

Tous les deux ans, à partir de 1920, plusieurs semaines avant la date fixée par le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé pour les réunions provinciales des évêques, "tous et chacun des évêques indiqueront à leur métropolitain ou à l'archevêque le plus âgé les noms des prêtres qu'ils estimeront dignes du ministère épiscopal. Rien ne s'oppose à ce que parmi eux soient proposés des prêtres même d'un autre diocèse ou d'une autre province... Aux propositions de candidats faites par ses suffragants, le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé ajoutera les siennes; il dressera de tous les candidats proposés une table alphabétique et, en gardant secrets les noms des proposants, il communiquera cette table à chacun de ses suffragants ou prélats de son ressort, pour que ceux-ci puissent faire les enquêtes opportunes sur les qualités de ceux qu'ils ne connaîtraient pas personnellement et de science certaine".

d

a

qi

ro

m

ca

D€

in

de

Puis, "au jour et au lieu fixés par le métropolitain", s'il s'agit de la réunion des évêques d'une seule province ecclésiastique, "ou par l'archevêque le plus âgé", s'il s'agit de la réunion des évêques de deux provinces, comme celles de Kingston et de Toronto, par exemple, "tous les évêques se réuniront pour choisir ceux qui devront être proposés au Saint-Siège pour le ministère épiscopal."